



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/07/2017
Reçu en préfecture le 05/07/2017
Affiché le - 5 JUIL. 2017
ID : 056-215601626-20170628-DB20170611-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 28 Juin 2017

**RUE DE LA TOUR DU GENIE : ACQUISITION GRATUITE DE PARTIE
DES PARCELLES EK 314 ET EK 316**

Étaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

**Présents : 29
Pouvoirs : 4**

n°11

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME FONCIER**

**RUE DE LA TOUR DU GENIE : ACQUISITION GRATUITE DE PARTIE
DES PARCELLES EK 314 ET EK 316**

Rapporteur : Serge LECUYER

Les propriétaires des parcelles EK 314 et EK 316 ont obtenu un permis de construire le 7 août 2012. Ce terrain est issu d'une division en deux lots. Les accès et dessertes par les réseaux aux deux propriétés se faisaient à partir de la rue de la Tour du génie.

Ils ont déposé un modificatif à leur permis de construire pour accéder directement à partir de la voie reliant la rue de la tour du génie à la RD 152. Cette voie dessert déjà plusieurs propriétés mais est étroite.

Les propriétaires des parcelles EK 314 et 316 sont favorables à la cession gratuite à la commune d'une bande de terrain d'1.50 m de large (surface approximative de 35m²) pour l'élargissement de cette voie.

Les frais d'acte (géomètre et notaire) sont à la charge de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme et logement du 15 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- > **APPROUVE** l'acquisition gratuite des parcelles EK 314p et EK 316p ;
- > **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités afférentes.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 3 ABSTENTIONS (Dominique Sauray – Michel Roualo – Dominique Daugès) - Loïc Tonnerre n'a pas participé au vote

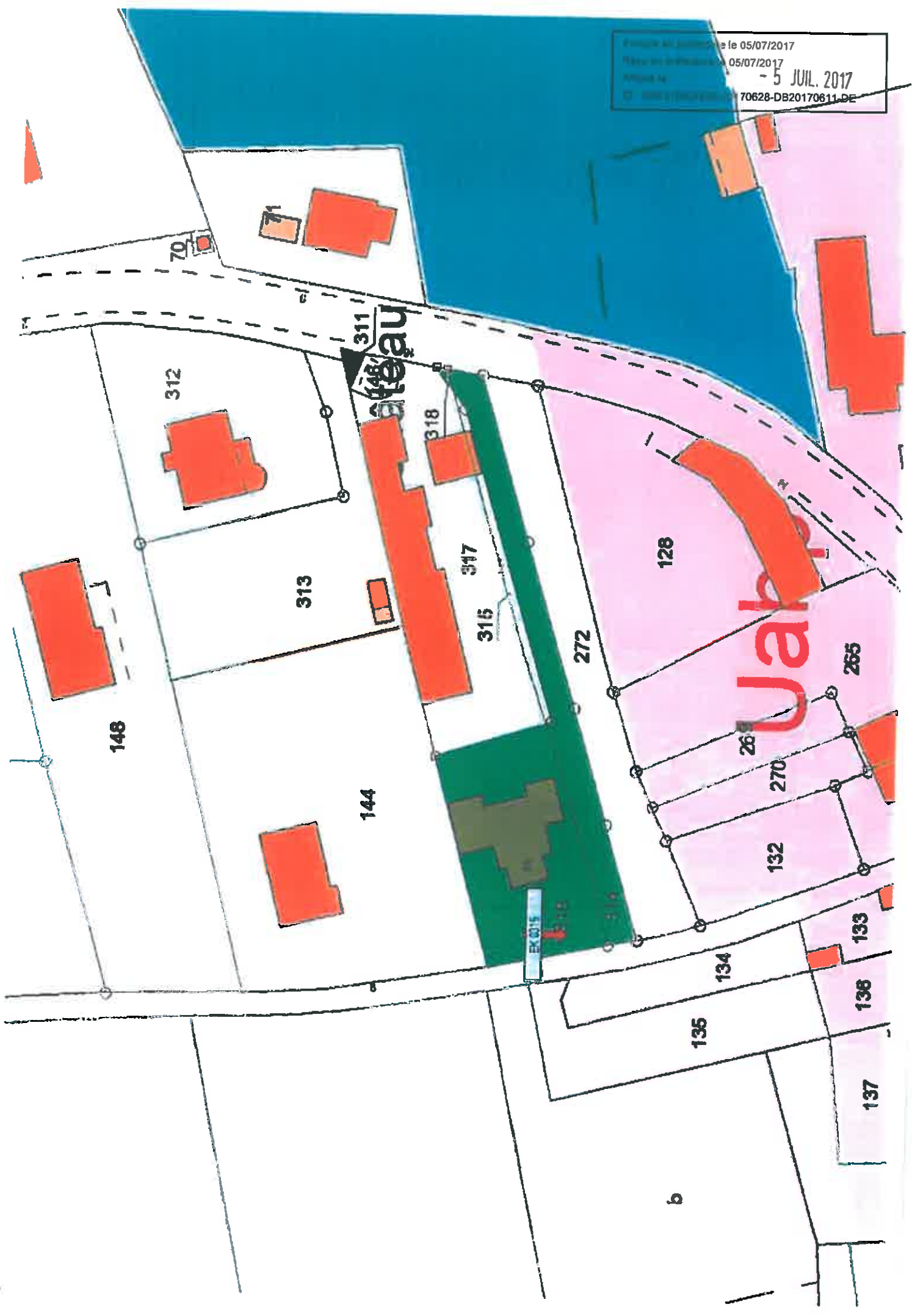
Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,



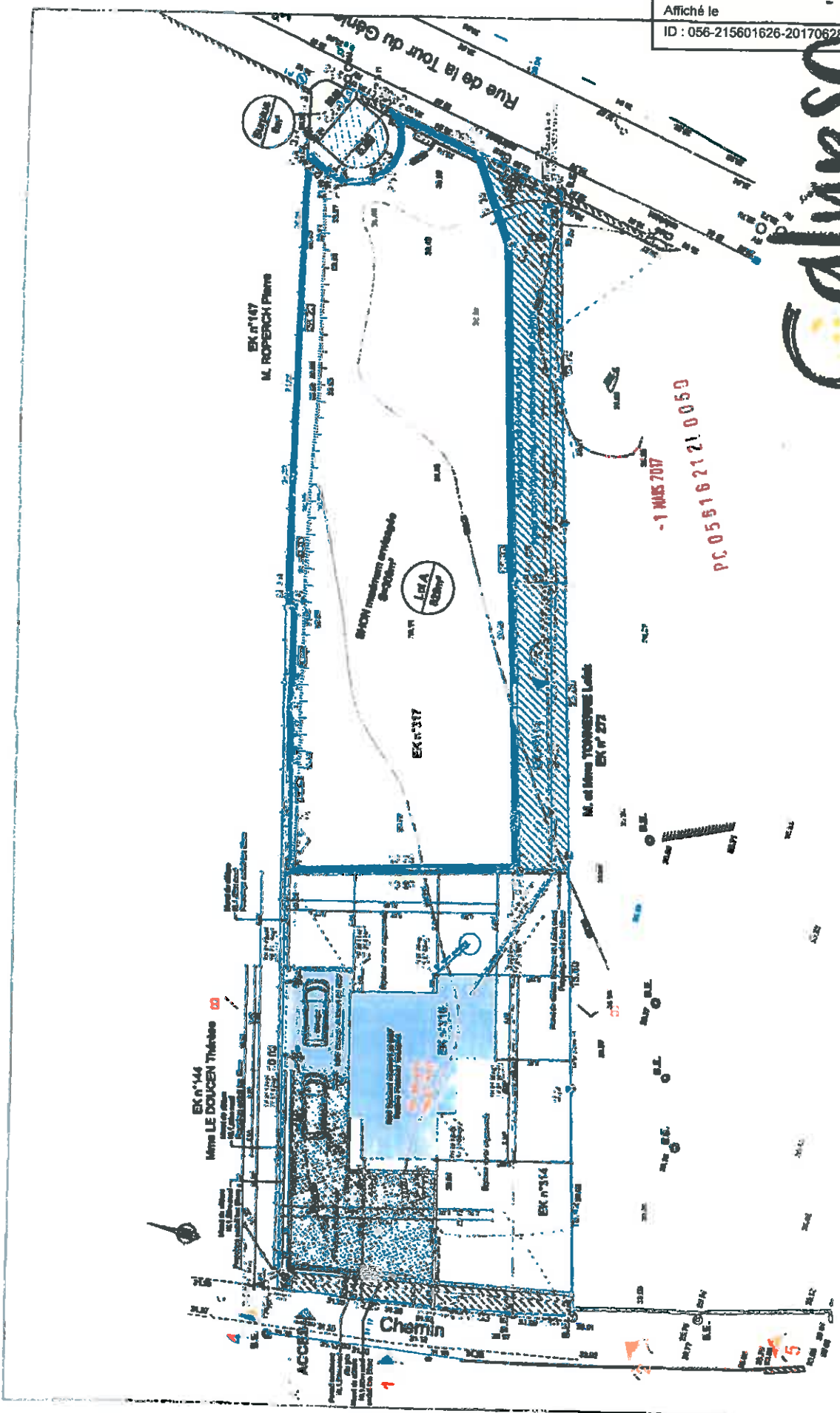
Maire

Plan de situation le 05/07/2017
Révisé le 05/07/2017
- 5 JUL. 2017
70628-DB20170611-DE



Envoyé en préfecture le 05/07/2017
Reçu en préfecture le 05/07/2017
Affiché le 5 JUIL. 2017
ID : 056-215601626-20170628-DB20170611-DE

Calypso
ARCHITECTE DPLG



PCMIZ - Plan de Masse - Etat Futur
Echelle 1/250ème modifié le 26.01.2017